

mon opinion en tant que pharmaciens

Mme la ministre advenant tous les changements que le gouvernement veut implanter concernant les médicaments generiques je me demande comment nous allons pouvoir :

1-pouvoir engager des pharmaciens dans les petites pharmacies communautaires en regions et rester ouvert +/- 75 hrs par semaines au public. Imaginer une pharmacie non ouverte les soirs et les fin de semaine.....(le pharmacien en place commence a se faire vieillot pour couvrir toutes ces heures)  
Comment serait-il possible de faire des pharmachek ou immunisation avec un seul pharmacien dans la pharmacie et ce a l'année longue

2-implications communautaires, une bonne parties des dons aux festivales, hockey-soccer-judo-equipes scolaires - clubs de lecture, fondations etc... tout ça sera appelé a disparaitre ou du moins a etre revise tres a la baisse

3-quelques suggestions: (a) a mon avis il n'y a pas que seulement aux médicaments generiques qu'il faut s'attaquer: une des premieres chose a regarder serait le temps que ça prend apres qu'un médicament generique puisse etre considerer interchangeable ( a ma connaissance il n'y a que le NB qui a un mecanisme de la sorte) si un médicament generique est bon pour une personne de l'Alberta pourquoi ne le serait-il pas pour une personne du NB en meme temps!!!!

(b)comme je l'ai deja expliquer lors du dejeuner avec les MLA au printemps c'est presque 'péché' de voir les gaspille de médicaments qui sont retournés dans les pharmacies pour destructions a chaque semaines (1 chaudiere de 5 gallons par 3 semaines dans mon petit magasin) imaginer les pharmacies de grande surface. Et on parle de seulement les médicaments qui retourne a la pharmacie. Pourquoi ne pas implanter un systeme de 'trial x 30 jours' pour un nouveau médicament.... Imaginer seulement les économies.....

(c) les foyers de soins... pourquoi NBPDP doit etre le premier payeur ça n'a pas de bon sens, les cics d'assurances son plus riches que le Gouvernement c'est une aberation. Pourquoi si une personne entre en institution au NB et possede une assurance (croix-bleue, johnson etc) ce ne serait pas eux les premiers payeurs et NBPDP en deuxieme. Presentement si nous facturons l'assurance en premier (par conscience) et le copayment en deuxieme NBPDP refuse de payer le copayment !!!!!!!!!

en esperant que ces quelques idées sauront servirs en quelque part

Éric Lee  
Pharmaciens communautaire depuis 22 ans  
Clair NB